



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA
CREATION DU POINT-JUSTICE DE VINCENNES**

**DÉCISION N° DM-22-400
EN DATE DU 28 OCTOBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la convention constitutive, en date du 10 mars 1999, renouvelée le 15 mai 2013, du Conseil départemental de l'accès au droit du Val-de-Marne publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne le 15 mai 2013 ;

VU la décision de l'assemblée générale du Conseil départemental de l'accès au droit du Val-de-Marne en date du 1^{er} juillet 2022, approuvant le projet de labellisation des permanences de l'accès au droit de la commune de Vincennes en point-justice ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la ville de Vincennes, d'intégrer les permanences d'accès au droit qu'elle organise, dans un réseau de point-justice afin de :

- Proposer une offre plus étendue aux Vincennois qui auront accès aux autres point-justice du réseau,
- De répondre à des besoins d'informations juridiques plus spécifiques et non couverts à ce jour,
- De bénéficier de financements de certaines de ces permanences.

D É C I D E

DE SIGNER avec le Conseil départemental de l'accès au droit du Val-de-Marne, situé Tribunal de Grande Instance – rue Pasteur Vallery Radot – 94011 CRETEIL Cédex et représenté par son Président, Monsieur Eric BIENKO VEL BIENEK, une convention relative à la création du point-justice de Vincennes, pour une durée de cinq ans, à compter du 3 octobre 2022.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20221028-lmc1H10244H1-AR
Date de réception en Préfecture : 28/10/2022
Date de Publication : 28/10/2022